



PROVINCE de QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT 478-2021**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet du règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'immeuble numéro 478-2021.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 4 janvier 2021, le conseil de la Municipalité de Saint-Isidore a adopté le projet de règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'immeuble numéro 478-2021.
2. En vertu de l'Arrêté numéro 2020-074 du Ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, une consultation écrite aura lieu en remplacement de l'assemblée publique de consultation.
3. Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de règlement jusqu'au 29 janvier 2021 de la manière suivante :
 - par la poste, au 671, rang Saint-Régis, Saint-Isidore (Québec) J0L 2A0
 - par courriel à l'adresse : urbanisme@municipalite.saint-isidore.qc.ca

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

4. Le projet de règlement peut être consulté à la réception du bureau municipal situé au 671, rang St-Régis à Saint-Isidore, aux heures régulières de bureau
5. Objets et secteurs visés par ce projet de règlement :

Le projet de règlement vise à permettre, à certaines conditions, que des projets soient réalisés malgré le fait qu'ils dérogent à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la municipalité. Le projet de règlement décrit les conditions pour qu'un projet puisse être déposé et la procédure d'analyse et d'acceptation du dossier.

L'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Isidore est visé par ce projet de règlement

Donné à Saint-Isidore, ce 14 janvier 2021.

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général